



*Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes*

Compte rendu Conseil Municipal public 25 novembre 2020 - 19h

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoints,
Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM,
Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Le CASA et l'association « Guisane Ouverte » sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 19h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

À la demande de M. le Maire, l'Assemblée observe une minute de silence en mémoire aux victimes des attentats.

Avant d'aborder les délibérations, M. le Maire tient à faire savoir que le Conseil Municipal est très affecté par les propos tenus par M. le Président de la République. La fermeture de la station est une catastrophe pour notre territoire de montagne. La situation va engendrer une crise économique et sociale qui sera difficile à résoudre.

Mme Muriel FINE a été élue Secrétaire de séance.

Finances

1) Budget « Commune » décision modificative n°2

Le Conseil Municipal accepte la modification du Budget « commune ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Forfait ski scolaire : prise en charge

Monsieur le Maire expose que la Commune de La Salle les Alpes prend en charge le coût du forfait ski pour les enfants scolarisés auprès du groupe scolaire Louis TARAVELLIER, les collégiens, lycéens et étudiants domiciliés sur la Commune.

Pour les enfants scolarisés en primaire hors de la Commune et les étudiants domiciliés sur la Commune avec leurs parents jusqu'à l'âge de 25 ans, la Commune procède au règlement auprès de SCV exploitant du domaine skiable et les familles remboursent la Commune de ce montant ainsi avancé.
Compte tenu de l'évolution du prix du forfait pour la saison 2020/2021, le montant est arrêté à 46 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Secours sur pistes saison 2020/2021 : prestations

Le Conseil Municipal confie à SCV Domaine Skiable le service « secours sur pistes » et approuve les tarifs de secours concernant les activités sur le domaine skiable de Serre Chevalier pour la saison hivernale 2020-2021, prend note que le marché pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane est conclu avec la société Ambulances Altitude et approuve la convention à intervenir avec la compagnie Hélicoptères de France.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Secours sur pistes : tarifs facturation 2020/2021

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours pour la saison hivernale 2020-2021, re-facturables aux blessés incluant 6 % de frais de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) Taxe Loi Montagne : fixation du taux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 17.08.01 du 15 novembre 2017 le taux de la taxe sur les remontées mécaniques a été baissé afin de maintenir la redevance du SIGED. Cet engagement avait été pris pour 3 ans. Il convient aujourd'hui de restaurer le taux à 3%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) Travaux de voirie communale 2020 : demande de subvention

La Commune consacre régulièrement une somme importante aux travaux de voirie communale. Cette année un crédit de 180 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2020 pour procéder à la réfection des voies endommagées.

Le Conseil municipal sollicite le Département afin d'obtenir une subvention de 13 000 € soit un taux de 40 % pour une dépense subventionnable de 32 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Création d'un réseau de neige de culture secteur Aravet : demande de subvention

Dans la continuité des travaux d'aménagement de la place de l'Aravet, le Conseil Municipal propose de poursuivre l'équipement de cette zone avec la création d'un réseau de neige de culture et la mise en place d'un enneigeur artificiel.

Ce projet peut obtenir une subvention du Département dans le cadre du "contrat station" à hauteur de 50 % de la dépense HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Travaux

8) Protocole d'accord RTE : reprise des voiries communales

Dans le cadre de son programme de rénovation du réseau public de transport d'électricité en Haute Durance, RTE a réalisé des travaux depuis 2017 sur les emprises du réseau routier communal.

Des sections de voirie, sur la Commune, doivent être reprises en totalité en raison de leur dégradation avancée sur toute la largeur.

La Commune et RTE ont convenu, que RTE intervienne lors de la reprise de ces voies par la Commune.

Ces travaux de réfection sont estimés de la façon suivante :

- Chemin du Plan du Duc et Rue de la Guisane ; 3 429.00 € TTC
- Chemin des Preras (dit Chemin de la Digue) ; 18 539.00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte de signer le protocole d'accord à intervenir entre les 2 parties pour définir les conditions d'intervention et de prise en charge financière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Urbanisme

9) Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : opposition de transfert de compétence

La loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU. Ce transfert est soumis à concertation entre les communes et la Communauté de Communes, et les communes concernées peuvent s'y opposer.

Considérant que la Commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire, et qu'elle souhaite ne pas perdre la compétence « document d'urbanisme » afin de conserver la maîtrise de son cadre de vie et l'aménagement de son territoire en fonction des spécificités locales, le Conseil Municipal refuse le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Briançonnais.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Acquisition d'une parcelle : M. Charles GRAVIER

Les périmètres de protection visent à protéger les ressources d'eau potable contre les risques de contaminations ponctuelles et accidentelles pouvant survenir dans l'environnement proche des captages. Cette action contribue fortement à améliorer de manière pérenne et significative la sécurité sanitaire des eaux distribuées au robinet des consommateurs et notamment la qualité microbiologique.

La procédure de droit commun pour l'acquisition des terrains nécessaire à la mise en œuvre des périmètres de protection est la déclaration d'utilité publique (DUP) d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine qui permet l'expropriation des propriétaires. Cependant, la commune a choisi de proposer à tous les propriétaires concernés de céder à l'amiable les terrains concernés voir l'ensemble des parcelles si les propriétaires ne souhaitent pas diviser les terrains.

La Commune a proposé aux différents propriétaires concernés par les périmètres de protection une acquisition de leur parcelle au prix de 0.50 € le m². M. Charles GRAVIER ayant accepté la proposition de la commune, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle D 3043 de 1 477 m² concernée par les travaux au prix de 0.50 € le m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Neige de culture : autorisation de travaux sur des parcelles communales

Vu la nécessité de renforcer le réseau de neige de culture sur la piste du Bez et le front de neige de Villeneuve-Chazelet, le Conseil Municipal autorise le gestionnaire du domaine skiable à réaliser des travaux sur différentes parcelles communales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) Cession de terrain Le Bez : Consorts SYLVESTRE

Les Consorts Sylvestre souhaitent régulariser un bien reçu en héritage et dont une partie de 30m² environ est construite sur le domaine public.

Au regard de la situation des Consorts SYLVESTRE, de la désaffectation de fait de l'emprise de la construction sur le domaine public, du prix proposé correspondant au prix du m² construit dans la zone concernée et de l'absence de contrainte sur la circulation dans la ruelle, le Conseil Municipal accepte la cession de terrain susvisée pour une valeur de 2 200 € / m² et confirme que la partie attenante à la parcelle AN 134 située « rue de la Tournante » a été désaffectée de fait par la construction et sera déclassée du domaine public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Cabane pastorale de Saint Joseph : autorisation de travaux

M. Emeric SALLE, Maire, se retire pour le vote de cette délibération. M. Gilles PERLI prend la présidence.

Dans le cadre de l'appel à projet « travaux pastoraux » lancé par le Département des Hautes-Alpes – Service Energie Forêt Climat, le groupement pastoral de Cristol/St Joseph a présenté une intention de travaux (installation de toilettes sèches, d'une douche et des panneaux solaires) pour la cabane de Saint-Joseph. Considérant que la commune est propriétaire de la cabane pastorale, le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux par le groupement pastoral de Cristol/St Joseph.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Emeric SALLE, Maire, reprend la Présidence

14) Acquisition de parcelles : Alpes Promotion Immobilier

Dans le cadre du projet d'aménagement du front de neige de l'Aravet, la municipalité souhaite mettre en place un système de neige de culture pour pérenniser l'utilisation du front de neige. Pour cela, le réseau de neige de culture doit être créé sur les parcelles AK 52, AK 254 et AK 253 propriétés d'ALPES PROMOTION IMMOBILIER représentée par M. Philippe JOUVE. Celui-ci ayant accepté la proposition de la commune, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'acquisition des terrains susvisés au prix de 40 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) Enquête préalable visant à incorporer dans le domaine communal des biens présumés sans maître

Des parcelles section D n°1644-1648-1652 situées à Goudissard se retrouvent sans maître.

Considérant que les biens détenus par une personne décédée depuis plus de 30 ans pour qui aucun héritier successible ne s'est présenté, soit par l'absence d'héritier, soit par la situation dans laquelle aucun des héritiers n'a accepté durant cette période la succession expressément ou tacitement, reviennent de plein droit à la Commune qui devra engager une procédure pour en être pleinement propriétaire.

M. SEYDOUX souhaite s'en porter acquéreur ; ces parcelles étant contiguës à sa propriété et leur réseau d'assainissement passe sur ces terrains. Il prend à sa charge tous les frais relatifs à cette opération. Le Conseil Municipal autorise le Maire à missionner Monsieur Olivier LOUIS, Consultant Foncier et gérant de la Société ACTI'FONCIER pour accomplir l'enquête préalable visant à incorporer dans le domaine communal le bien présumé sans maître figurant au cadastre au nom de Monsieur FAURE Alphonse Eugène Jérémie né le 7 juin 1890 à SAINT CHAFFREY et décédé le 19 mai 1916.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Personnel

16) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : modalité d'application

Il est proposé d'instituer selon les modalités et dans la limite des textes applicables, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant de l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie B et C relevant des cadres d'emploi techniques, administrative, sportive, police municipale, animation, culturelle et médico-sociale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17) Personnel communal : autorisations d'absences

Des autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents à l'occasion d'événement familiaux particuliers. Ces autorisations spéciales d'absence se distinguent des congés annuels et ne peuvent être octroyées durant ces derniers. Le Conseil Municipal valide les autorisations d'absences.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal au 1er décembre 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) SDIS 84 : mise à disposition d'un agent

Monsieur le Maire expose que suite à un prochain départ à la retraite d'un agent et à la réorganisation des services que cela induit, la commune a lancé une procédure de recrutement pour pourvoir le poste de responsable du service "comptabilité / finances". La procédure s'est soldée par le choix d'un agent du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Vaucluse (SDIS 84), établissement avec lequel il convient de signer une convention de mise à disposition pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} décembre 2020 et jusqu'au 31 mai 2021. Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention à intervenir, autorise le maire à la signer et arrête les modalités de la mise à disposition de l'agent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20) COVID 19 : droit de terrasse et occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose que depuis mars 2020, la France subit une crise sanitaire liée à la COVID 19 qui touche très durement l'économie nationale et locale.

Aussi, par délibération n° 20.05.12 en date du 06 août 2020, le Conseil Municipal décidait d'une exonération des droits de terrasses et occupations du domaine public à des fins commerciales, les socio professionnels de la commune pour la période de mars 2020 à août 2020 ce qui représentait une somme de 8 400 €. Les droits de place pour les marchés à thèmes n'étaient pas perçus pour cette même période.

Au regard des dernières mesures sanitaires décidées par le gouvernement (confinement, fermeture des bars et des restaurants jusqu'au 20 janvier 2021), le Conseil Municipal prolonge cette disposition pour la période de septembre 2020 à mars 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) Un contrat de location pour les illuminations est conclu avec la Société Blachère pour une durée de 3 ans à compter de la date de livraison et jusqu'au 31 janvier 2023 maximum, date de la restitution.
- 2) Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département, à hauteur de 50 % du montant des travaux à réaliser sur la cabane du Piré (soit 7 686.50 €).
- 3) Un contrat de location maintenance aux fins de remplacer le parc de téléphonie de la Mairie a été conclu avec la Société « Alcatel-Lucent ».

- 4) Un contrat de location maintenance aux fins de remplacer le parc de téléphonie des Services Techniques a été conclu avec la Société « Alcatel-Lucent ».
- 5) Un avenant n°4 à la convention de gestion du Centre Equestre entre la Commune et Mme Muriel FINE, Présidente de Serre Che Equitation, a été signé afin de proroger la durée d'exploitation du centre équestre pour la période du 01/05/2020 au 31/08/2021.

Fin de la séance à 20 h 14

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Mme Monique LEFEVRE tient à remercier le Conseil Municipal pour la mise en place du drive à la Bibliothèque.

Mme Nicole BIBOUD indique au Conseil Municipal que les livres sur le chemin de mémoire ont été reçus par le CASA. Les exemplaires de la mairie seront déposés à l'accueil.

M. Jacques DEMOULIN demande si la délibération relative à l'exonération des droits de terrasse et d'occupation du domaine public concerne également les droits d'occupation du Canal Gaillard.

Le DGS indique que ces redevances ne sont pas concernées par l'exonération adoptée par le Conseil Municipal.



Le Maire

Emeric SALLE